

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 2

Artikel: La votation populaire du 1er avril
Autor: Christe, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La votation populaire du 1^{er} avril

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le peuple suisse aura bientôt à se prononcer sur l'opportunité qu'il y aurait d'interdire, a priori, tout armement atomique.

La position des partisans de l'interdiction s'inspire, dans une certaine mesure, des aspects moraux de l'engagement des armes nucléaires. Celles-ci, par leur puissance, leur pouvoir massif de destruction, les conséquences physiologiques et génétiques pour l'homme en particulier, en font une arme qui devrait être mise à ban. La Suisse devrait donner l'exemple. Une prise de position publique pourrait, au mieux, inciter les meneurs de jeu, les Grands, à prendre une position plus conciliante en faveur de l'interdiction générale de l'armement atomique. Elle nous assurerait, au moins, un grand crédit moral. Nous bénéficierions, ainsi, d'une plus large audience sur la scène internationale ; les avantages d'une telle politique seraient évidents.

D'autres arguments, moins pertinents, s'inspirent, il faut bien le dire, d'aspects démagogiques sur le plan intérieur de notre pays.

2. LA SITUATION ACTUELLE

Toute la politique est actuellement infléchie par le concept fondamental de la doctrine communiste : l'efficacité. Faisant fi de toute morale, si ce n'est pour l'utiliser à des fins de propagande, elle est une politique de force.

Après les séances innombrables de Genève destinées à trouver un compromis acceptable pour tous, la Russie a déclenché, à la surprise générale, une série impressionnante d'expériences nucléaires dont la moindre ne fut certes pas celle de la superbombe dépassant 50 mégatonnes. Actuelle-

ment, toutes les tentatives de conciliation sur le problème ont tourné court. Les Etats-Unis relèvent le gant. Après une série d'expériences souterraines, les Américains envisagent de reprendre leurs essais dans l'atmosphère. Les Anglais, pourtant très réticents, semblent les approuver. La France poursuit ses recherches vers la bombe thermo-nucléaire. Selon certains observateurs avertis, la Chine serait à même de procéder à sa première explosion en 1962 ou 1963 au plus tard.

Les deux Grands ont chacun 10 000 bombes nucléaires ou plus et quelques centaines de projectiles thermo-nucléaires.

Les partisans de l'interdiction prétendent qu'en cas de conflit, la bombe ne serait pas utilisée. Si cela peut être vrai pour des théâtres d'importance secondaire, rien n'est moins sûr au cas où l'enjeu pourrait être l'Europe.

Les retombées radioactives sont une autre raison de l'opposition à l'armement nucléaire de la Suisse.

En cas d'explosion au sol, l'étendue des retombées est la suivante :

- bombe de 100 KT, vitesse du vent 30 km/h. :
retombées à 30 Röntgens/h. sur 80 km de distance ;
- bombe de 500 KT, vitesse du vent 30 km/h. :
retombées à 100 Röntgens/h. sur 100 km de distance.

Ces chiffres nous font comprendre que les retombées n'auraient pas de frontière. Même sans être en guerre, la Suisse subirait l'effet des retombées des belligérants en cas de conflits en Europe.

3. LE FOND DU PROBLÈME

A peu d'exceptions près, les Suisses sont partisans de la défense nationale.

Pourquoi, alors que la tendance générale vise à valoriser les forces classiques par l'augmentation du potentiel nucléaire, devrions-nous, délibérément, en spéculant sur des hypothèses

fragiles, rejeter à tout jamais l'armement susceptible de nous renforcer ? La simple logique imposerait alors de rejeter purement et simplement la défense entière.

La Suisse doit-elle donner l'exemple ? Ne serait-ce pas un geste gratuit ? La force de notre politique a toujours été de savoir nous adapter à la situation générale. C'est cela, d'abord, qui a maintenu notre indépendance contre vents et marées. Les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays se sont inspirés du sens du réel. Leur clairvoyance a permis à la Suisse de demeurer ce qu'elle est. Nous n'avons pas la prétention d'être à l'avant-garde ; il faut se garder des fictions. S'il faut bien reconnaître que la guerre atomique est effroyable, la guerre par moyens classiques l'est aussi. Il faudrait pouvoir les supprimer toutes. Les hommes étant ce qu'ils sont, cela n'est pas réalisable. Nous devons, pour défendre notre patrie, notre civilisation, nos croyances, disposer des moyens les plus modernes s'ils sont à notre portée.

La guerre psychologique, la guerre idéologique sont, à mon sens, bien plus affreuses encore. Elles veulent soumettre notre personnalité, nos cœurs. Pourquoi ne pas mener la même campagne contre elles ? Il est malheureusement évident que nous craignons plus la destruction matérielle que l'altération de nos consciences. C'est la peur qui nous fait agir ainsi. Sur le plan démagogique, l'exploitation est plus payante.

4. LES ASPECTS FINANCIERS

Les partisans du rejet de l'armement atomique émettent l'objection qu'il n'est pas à la mesure de nos moyens financiers. Cela n'est pas certain. Les grandes nations ont consacré des sommes énormes à la réalisation d'armes nucléaires. En raison de l'évolution des connaissances, il est certain qu'avec le temps les moyens à consacrer pourront être sensiblement réduits. Par ailleurs, il n'est pas exclu que le marché mondial nous offre, dans un avenir plus ou moins rapproché, des armes et des vecteurs à des prix abordables.

Il est difficile de définir actuellement les moyens qui nous conviendraient. Si nous devons réaliser un minimum, je tiens à rappeler que les Américains mettent actuellement au point une arme d'une puissance de $1/10^e$ de KT laquelle sera tirée par un engin « Davy-Crocket » à une distance de 5 ou 8 km. Cette arme serait-elle exclue pour des raisons financières ?

5. LES ASPECTS STRATÉGIQUES ET TACTIQUES

a) *Les formes de conflit*

Les attaques limitées au seul objectif « Suisse » paraissent peu vraisemblables dans l'immédiat. Soit qu'une telle action, si elle devait être terrestre, aurait à utiliser le territoire d'autres nations pour aboutir ; soit que l'importance de l'enjeu étendrait inévitablement le conflit.

Il nous reste alors à envisager les possibilités d'une attaque par la Suisse pour atteindre des objectifs dans le cadre d'un conflit Est-Ouest.

Nous pouvons alors retenir, par l'adversaire potentiel, l'examen successif des chances de réussite :

- d'un simple chantage nucléaire en vue de nous amener à céder ;
- d'une utilisation massive de notre espace aérien pour intervenir sur les arrières de son antagoniste ;
- d'un emprunt de notre territoire par une manœuvre aéro-terrestre.

Pour ce qui est de la première alternative, j'estime que la résistance au chantage serait plus ferme si elle s'appuyait sur une armée capable de riposter aussi par des projectiles nucléaires.

b) *Le pouvoir de dissuasion*

L'armée suisse a pleinement rempli son rôle dans ce sens au cours des deux premières guerres mondiales. Si les Allemands n'ont pas jugé opportun de violer notre neutralité en

1914, le poids de notre armée favorisée par le terrain a été déterminant. Les observateurs envoyés au préalable en Suisse ou déjà sur place ont certainement convaincu le haut Etat-Major allemand. Ultérieurement, des études menées à plusieurs reprises durant les années 1939-1945, par des spécialistes avertis, ont rendu Hitler attentif à la puissance de nos moyens.

Ainsi, à deux reprises, l'armée suisse, agissant sur l'adversaire potentiel comme pouvoir de dissuasion, nous a évité la guerre. C'est dans cette perspective qu'il y a lieu d'examiner si l'armement atomique est un appoint considérable ou négligeable. Si notre armée, valorisée par l'armement atomique réussit mieux à nous préserver d'un conflit, il faut envisager avec sérieux de lui donner toutes les chances.

Nous pouvons ensuite, mais alors seulement, étudier les prolongements d'une évolution vers un conflit où la Suisse serait malgré tout engagée.

c) *L'armée suisse sans arme atomique*

Puisqu'il n'existe aucun indice que l'armement nucléaire ne serait pas employé, il faut bien examiner la situation de la Suisse face à un adversaire qui l'utiliserait.

Voici l'une des thèses défendues par les opposants à l'arme atomique. Au cas où nous ne disposerions pas de moyens équivalents, l'adversaire éventuel serait moins tenté d'agir par son armement nucléaire. S'il le faisait toutefois, les moyens engagés seraient, en raison de l'importance de la menace que nous présenterions alors, de moindre puissance. Les populations civiles seraient ainsi moins menacées.

J'estime que le problème est mal posé. Il faut examiner l'armement nucléaire éventuel quant à son pouvoir de dissuasion, comme en 1914-1918 ainsi qu'en 1939-1945. C'est d'abord la guerre qu'il nous faut éviter.

Dans l'éventualité d'un conflit entre l'Est et l'Ouest, sur le théâtre européen, quel est le poids de la Suisse dans le rapport général des forces entre la Baltique et l'Adriatique ?

L'armée suisse dépourvue d'armes atomiques, représentée-elle, pour la direction chargée de prendre position, un pouvoir de dissuasion supérieur ? Il me paraît, sur ce point, que la cause est entendue. Avant de déterminer si nous serions attaqués par des moyens inférieurs ou supérieurs au cas où nous ne posséderions pas la bombe, il faut prendre conscience de la situation présumée dans laquelle nous serions le plus volontiers attaqués. Toute la science militaire a consisté, jusqu'à maintenant, à attaquer du fort au faible. A moins qu'une nouvelle doctrine astucieuse ne bouleverse cette notion fondamentale, il faudra bien nous en inspirer.

Poursuivons notre raisonnement. Et si malgré tout nous étions attaqués, comment alors interviendrait l'adversaire ? Par des armes de faible puissance insinuent les promoteurs de l'initiative. Cela n'est pas certain. Pourquoi se gêneraient-ils ?

En cas d'échec initial de notre défense, l'autre bloc, contre lequel, en définitive, l'intervention par la Suisse serait dirigée, ne l'entendrait pas de cette oreille. Disposant de plus d'armes atomiques que de moyens classiques d'une part, en raison de la flexibilité des premiers et de leur portée d'autre part, il interviendra tôt ou tard sur le plan nucléaire, même sans solliciter notre avis. Aurait-il tant d'égards pour celui qui est resté en dehors jusque-là. Utilisant des moyens de calibres supérieurs puisqu'il agit en dehors du territoire de ses partenaires, il risque de déclencher la riposte sans discernement aucun. Nous deviendrions alors le champ clos dans lequel les grandes puissances agiraient sans impunité. Est-ce cela que nous cherchons ?

En outre, avant que l'intervention du deuxième Grand se réalise, notre ennemi pourrait agir contre nous sans prendre aucune mesure de précaution alors que nous devrions être constamment en garde, jusqu'au contact. Notre état d'infériorité serait trop manifeste.

d) *L'armée suisse pourvue de moyens nucléaires*

Son pouvoir de dissuasion serait considérablement accru. Sans vouloir prétendre qu'il nous faudrait l'arme susceptible d'agir très loin sur les arrières ennemis, en particulier sur ses grands centres démographiques, l'emploi possible de quelques projectiles tactiques rendrait la tâche de l'adversaire bien plus ardue. Je suis convaincu qu'une attaque d'envergure, par le territoire suisse, serait pratiquement impossible. Notre terrain montagneux, valorisé militairement par l'arme nucléaire, devient inutilisable.

Les forces armées ont besoin des vallées pour assurer l'acheminement du gros de leurs forces, de leurs moyens lourds, de leur logistique. Si des opérations aéromobiles ou aéroportées peuvent suppléer, dans une certaine mesure, à l'asphyxie des lignes de communications, il ne peut s'agir que d'actions secondaires en raison de leur fragilité et de l'ampleur des moyens à mettre en œuvre.

Aucun adversaire n'est actuellement capable de mener à bien, de bout en bout, une telle opération, sans avoir la liberté des communications dans les vallées. L'armement atomique est susceptible de les rendre inutilisables pour une longue durée.

Par ailleurs, les nombreux cours d'eau de la Suisse forment, sur le Plateau, autant de zones d'interdiction sur lesquelles viendraient s'appliquer les feux nucléaires.

L'adversaire éventuel qui devrait décider si l'opération « Suisse » est rentable devrait se rendre à l'évidence.

Et s'il intervenait malgré tout ?

Il devrait alors, dès le début, prendre les mêmes mesures de précaution que nous. Les chances de réussite seraient plus équilibrées.

En admettant que nous puissions réaliser l'armement anti-aérien à fusées dotées d'ogives nucléaires, nous aurions alors les moyens de nous opposer, avec efficacité, aux vagues d'avions de bombardement ou de transport empruntant notre territoire.

6. CONCLUSIONS

Si les armes nucléaires pouvaient être interdites, nous devrions approuver chaleureusement cette décision. Toutefois, rien n'incline à croire qu'un refus définitif de la Suisse convie qui que ce soit à nous imiter ; c'est une spéculation que les événements de l'heure infirment toujours plus.

Les dirigeants suédois sont actuellement favorables à l'armement atomique de leur pays.

Il ne faut pas nous engager sur un coup de dé. Sans vouloir souligner l'aspect du droit constitutionnel du problème qui est l'affaire des spécialistes, il me paraît évident qu'il faut ménager l'avenir.

La Suisse a le devoir de créer l'instrument de dissuasion susceptible d'infléchir la décision initiale d'un adversaire potentiel. L'armement atomique, valorisé par la montagne et les cours d'eau, augmenterait sensiblement la force de notre armée. Il nous permettrait aussi de faire face à l'utilisation massive de notre espace aérien par les formations volantes de l'un des belligérants. Il est certain que, sur le plan mondial, l'arme nucléaire a joué et joue encore un rôle de dissuasion.

Si malgré tout, une attaque devait quand même se produire, au lieu de l'action démesurée des deux coalitions sur notre territoire, le feu atomique pourrait être engagé, par nous, avec mesure, en tenant mieux compte du facteur démographique. En outre, pourquoi engager l'avenir sur la base d'hypothèses fragiles alors que la situation et les faits nous incitent à envisager une évolution diamétralement opposée. Au reste, rien ne presse. La décision serait à prendre en temps opportun.

Lt.-colonel R. CHRISTE
